

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 96.071

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 20 Juin à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

10 Juin 1996

DATE D'AFFICHAGE

10 Juin 1996

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, MM. MALBOIS, MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : M. HUGENDOBLER par M. CANDAU
M. GAVEN par M. BENOIT
Mme MARTIN par M. LE GUEUT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 33

Monsieur COASSIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Admission en non valeur

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal, l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables, figurant sur les états établis par Monsieur le Trésorier Principal de ROYAN.

ETAT N° 1.....	46.044,00 F.
ETAT N° 2.....	1.987,00 F.
ETAT N° 3.....	1.959,03 F.
	=====

TOTAL..... 49.990,03 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- . Ouï l'exposé du Rapporteur,
- . VU la demande de Monsieur le Trésorier Principal,
- . VU l'avis de la Commission des Finances,
- . Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'admettre en non-valeur les produits figurant sur les états :

. n° 1.....	46.044,00 F.
. n° 2.....	1.987,00 F.
. n° 3.....	1.959,03 F.
	=====

TOTAL..... 49.990,03 F.

que le comptable n'a pu recouvrer.

- D'imputer la dépense correspondante au Chapitre 970 Article 8285 du Budget de l'exercice 1996.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 27 Juin 1996
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS